

mettant l'accent sur la croissance des revenus, l'expansion des exportations et la fabrication des ingrédients actifs au Canada. La Commission Eastman a confirmé dans son rapport la nécessité de remanier l'actuelle politique sur les brevets en prévoyant une période de protection garantie aux entreprises faisant preuve d'innovation.

De nombreux groupes de recherches scientifiques, médicales, pharmacologiques et autres ont réclamé des modifications à la Loi sur les brevets afin de promouvoir une intensification de la recherche pharmaceutique au Canada. Ces groupes comprennent, entre autres, la Fédération canadienne des sociétés de biologie, la Société canadienne de recherches cliniques, la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, l'Institut de recherches de Montréal, l'Industrie du médicament, l'Association des doyens de pharmacie du Canada et la Fédération des médecins du Québec. Nous recevions des instances de ces groupes encore la semaine dernière.

Le projet de loi C-22 répond aux attentes de ceux qui veulent promouvoir la recherche et le développement de produits pharmaceutiques. Le gouvernement estime à 1,4 milliard de dollars les nouveaux investissements qui créeront quelque 3 000 emplois en recherche et technologie supérieures, dans l'industrie pharmaceutique au Canada. Le nombre d'emplois créés serait encore plus élevé, selon d'autres estimations. Dans un article d'octobre 1986 du *Devoir*, l'ancien doyen de l'Université de Montréal dit que le nombre passera, de son niveau actuel de 17 000, à 25 000. Ce sont les emplois que demandaient les groupes de recherches médicales et pharmaceutiques.

Je crois qu'il est absolument essentiel que, dans le cours du débat à la Chambre, nous, parlementaires, fassions tout notre possible pour promouvoir la recherche et le développement au Canada. Il est essentiel que nous nous demandions à propos de ce projet de loi, ce que nous avons réalisé en recherches sur les médicaments au cours des dix, vingt ou même cinquante dernières années. Nous serions déçus d'apprendre que notre créativité dans la mise au point de nouveaux produits pouvant protéger la santé des Canadiens et des autres hommes et femmes du monde entier n'a pas été aussi fertile que nous l'aurions voulu.

En y réfléchissant bien, si nous acceptons cette manière de penser, nous nous mettons dans une large mesure et de façon continue dans une position où nous dépendrons constamment, pour bon nombre des soins de santé qui nous sont nécessaires, de recherches faites à l'étranger. Si nous allons dans cette direction, nous aurons à payer ce que l'on pourrait appeler le prix d'achat international des médicaments de pointe. Dans ce cas, nous ne bénéficierons d'aucune protection puisque nous n'aurons aucune emprise sur le prix des médicaments, qui ont tant d'importance pour les pauvres, les personnes âgées, les nécessiteux et tous les Canadiens.

Les nouveaux médicaments coûtent cher. Récemment, j'ai fait quelques lectures sur la cyclosporine, un nouveau médicament qui a complètement révolutionné l'optique traditionnelle

Droit à la vie

en matière de transplantations d'organes. Grâce à ce médicament, on a pu surmonter le phénomène jusqu'alors problématique du rejet. Il s'agit d'une percée scientifique merveilleuse de la recherche en santé humaine. Cependant, ce médicament coûte cher à ceux qui en ont besoin. À ma connaissance, son coût s'élève entre 2 000 \$ et 4 000 \$ par an. Toutefois, c'est la rançon du progrès et je suis sûr que ceux qui ont reçu de nouveaux organes sont loin de trouver qu'il s'agit d'un prix exorbitant.

Cette question revêt une autre dimension. Une génération entière de jeunes scientifiques intéressés par la biochimie, la biotechnologie et la recherche médicale est privée de l'accès aux laboratoires de recherche faute d'encouragement de notre part à la recherche pharmaceutique au Canada et faute d'un climat économique et d'une protection propices. Les jeunes diplômés et diplômées de nos universités qui souhaitent poursuivre leur carrière dans ce domaine doivent habituellement s'expatrier.

On estime que la proportion des nouvelles dépenses au titre de la recherche et du développement qui ira directement aux universités, aux hôpitaux et à d'autres groupes de recherche privés pourrait atteindre 30 p. 100, soit quelque 400 millions de dollars. Toutes les écoles de médecine et tous les instituts de recherches médicales profiteront des activités accrues de recherche-développement tant fondamentale que clinique qui découleront de l'adoption de ce projet de loi.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

LE DROIT À LA VIE DES ÊTRES HUMAINS QUI NE SONT PAS ENCORE NÉS

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure les êtres humains qui ne sont pas encore nés, et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme il suit:

«7. Chacun, y compris le fœtus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que notre pays est partagé en deux factions résolument hostiles depuis que le Code criminel a été modifié en 1969 pour soustraire aux poursuites les avortements effectués dans des hôpitaux à comités d'avortement thérapeutique.